

### III - ANNEXES

---

**Annexe 1** : Décision de Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

**Annexe 2** : Arrêtés préfectoraux.

**Annexe 3** : Publicité de l'enquête.

2.1 Journaux d'annonce légale l'Indépendant et Midi Libre.

2.2 Certificats d'affichage.

2.3 Copie du programme de la Saint-Jacques 2012 avec rappel de l'enquête publique.

**Annexe 1** : Décision de Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

16/05/2012

N° E12000148 /34

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

VU enregistrée le 14 mai 2012, la demande par laquelle le Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête relative au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de LATOUR-BAS-ELNE ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L123-1 et suivants, L 562-3 et R 123-1 et suivants ;

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié par le décret le n° 2005-3 du 4 janvier 2005, notamment son article 7 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Francis MATEU, sapeur-pompier professionnel retraité, demeurant 22, rue Jean Brunet à PERPIGNAN (66000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Raymond VIE, Cadre SNCF honoraire, demeurant 1, rue Louis Esparre à PERPIGNAN (66100), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser ses véhicules Citroën C4, 6 CV, immatriculé 4218 VF 66 et Nissan Navarra, 10 CV, immatriculé AN-053-CS, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le maître d'ouvrage en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales, à Monsieur Francis MATEU et à Monsieur Raymond VIE.

Fait à Montpellier, le 16 mai 2012

Le Président,



Ghislaine FRAYSSE

**Annexe 2** : Arrêtés préfectoraux.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par :  
Didier Tarrene

☎ : 04.68.51.95.64

☎ : 04.68.51.95.80

✉ : didier.tarrene

@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le - 6 JUIN 2012

ARRETE PREFECTORAL n° 2012158-0008  
du 6 juin 2012 ordonnant l'ouverture de l'enquête  
publique portant sur le projet de plan de  
prévention des risques naturels prévisibles de la  
commune de Latour Bas Elne.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L562-1 à L562-9 et R 562-1 à R562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-6 et suivants relatifs à l'enquête publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Décret n° 2011-2018 du 19 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement;

VU l'arrêté préfectoral n° 4046/2006 du 10 aout 2006 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Latour bas Elne;

VU le dossier présenté, dûment constitué conformément aux dispositions de l'article R123-6 du code de l'environnement ;

VU, les avis recueillis au cours de la consultation des personnes publiques associées, notamment les délibérations du conseil municipal de la commune de Latour bas Elne, du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Roussillon et du SCOT Plaine du Roussillon ;

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

☎ : Standard +33 (0)4.68.38.12.34

ℹ : INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)  
✉ : COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)



VU la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 16 mai 2012 désignant Monsieur Francis MATEU, sapeur pompier professionnel retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur VIE Raymond cadre SNCF honoraire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour bas Elne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012030-001, du 30 janvier 2012, portant délégation de signature à Monsieur Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général ;

SUR proposition de M. le Sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRETE

Art. 1er. - Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour bas Elne du 2 juillet 2012 au 31 août 2012 pour une durée de 61 jours.

Art. 2. - A l'issue de cette enquête publique, le projet de PPR, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral.

Art. 3. - En application de la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 16 mai 2012 susvisée, M. Francis MATEU, sapeur pompier professionnel retraité, demeurant 22 rue Jean Brunet à PERPIGNAN (66000) est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur VIE Raymond cadre SNCF honoraire, demeurant 1 rue Louis Esquerre à PERPIGNAN (66000) en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête, qui s'ouvrira à la mairie de Latour bas Elne dans les conditions suivantes.

Art. 4. - Le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles sera déposé à la mairie de Latour bas Elne pendant 61 jours consécutifs, du lundi 02 juillet 2012 au vendredi 31 août 2012 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place (samedi, dimanche et jours fériés exceptés) :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition sur le site internet de l'État : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels/Risques-majeurs/Plan-de-Prevention-des-Risques-PPR>

Des informations complémentaires peuvent être sollicitées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, chargée de l'instruction du projet de PPR par arrêté préfectoral - DDTM66 /Service Eau et Risques 2 rue Jean Richepin BP50909 - 66000 PERPIGNAN

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Latour bas Elne, siège de l'enquête. Ces observations seront tenues à la disposition du public.

Il en est de même pour les observations qui seraient présentées par la chambre d'Agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers.

Ce registre, à feuillets non mobiles, sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Art. 5. - Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Latour bas Elne :

- le lundi 2 juillet entre 9h et 12h
- le mardi 10 juillet entre 16h et 19h
- le jeudi 26 juillet entre 9h et 12h
- le mardi 7 aout entre 14h et 17h
- le samedi 25 aout entre 9h et 12h
- le jeudi 30 aout entre 14h30 et 17h30

Art. 6. - En application de l'article R 562-8 du code de l'environnement, M. le maire de la commune de Latour bas Elne, sur le territoire de laquelle le plan doit s'appliquer, sera entendu par le commissaire enquêteur une fois consigné ou annexé au registre d'enquête l'avis du conseil municipal.

Art. 7. - Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Art. 8. - A l'expiration du délai d'enquête, soit le 31 aout 2012, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après avoir examiné les observations consignées ou annexés au registre d'enquête et entendu toute personne qu'il paraît utile de consulter, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour bas Elne.

Art. 9. - Le commissaire enquêteur transmettra au préfet le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Art. 10. - Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Latour bas Elne, à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant au préfet des Pyrénées-Orientales dans les conditions prévues au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Art. 11. - Le présent arrêté sera publié, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés par les soins de M. le Maire de Latour bas Elne qui attestera de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat qui sera annexé au dossier de l'enquête.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Art. 12. - M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture, M. le Maire de Latour bas Elne, M. le Commissaire Enquêteur, Mme la suppléante du Commissaire Enquêteur, le cas échéant, et M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le

LE PREFET

René BIDAŁ





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service Eau et Risques

Unité Prévention des risques

Dossier suivi par :  
Didier Tarrene

☎ : 04.68.51.95.64  
☎ : 04.68.51.95.80  
✉ : didier.tarrene  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 03 juillet 2012

**ARRETE PREFECTORAL n° 2012185-0004**  
**du 03 juillet 2012**  
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2012158-0008  
du 6 juin 2012 ordonnant l'ouverture de l'enquête  
publique portant sur le projet de plan de  
prévention des risques naturels prévisibles de la  
commune de **Latour Bas Elne**.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L562-1 à L562-9 et R 562-1 à R562-10  
relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-6 et suivants  
relatifs à l'enquête publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre  
l'Administration et le public ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les  
administrations ;

VU le Décret n° 2011-2018 du 19 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative  
aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement;

VU l'arrêté préfectoral n° 4046/2006 du 10 août 2006 prescrivant l'établissement du plan de  
prévention des risques naturels prévisibles sur la commune de Latour bas Elne;

VU le dossier présenté, dûment constitué conformément aux dispositions de l'article R123-6 du  
code de l'environnement ;

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard +33 (0)4.68.32.12.34

Renseignements : ☎INTERNET : [www.pyrenees-orientales.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr)  
☎COURRIEL : [ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr)



VU, les avis recueillis au cours de la consultation des personnes publiques associées, notamment les délibérations du conseil municipal de la commune de Latour bas Elne, du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Roussillon et du SCOT Plaine du Roussillon ;

VU, la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 16 mai 2012 désignant Monsieur Francis MATEU, sapeur pompier professionnel retraité, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur VIE Raymond cadre SNCF honoraire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour bas Elne ;

VU, l'arrêté préfectoral n° 2012158-0008 du 6 juin 2012 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour Bas Elne,

VU, l'arrêté préfectoral n° 2012030-001, du 30 janvier 2012, portant délégation de signature à Monsieur Pierre Regnault de La Mothe, secrétaire général ;

SUR proposition de M. le Sous-Préfet, secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRETE

*Art. 1 - L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2012158-0008 du 6 juin 2012 sus visé est ainsi modifié : « En application de la décision de Madame la Présidente du tribunal administratif de Montpellier du 16 mai 2012 susvisée, M. Francis MATEU, sapeur pompier professionnel retraité, demeurant 22 rue Jean Brunet à PERPIGNAN (66000) est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur VIE Raymond cadre SNCF honoraire, demeurant 1 rue Louis Esquerre à PERPIGNAN (66000) en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour les besoins de cette enquête, qui s'ouvrira à la mairie de Latour Bas Elne dans les conditions suivantes. »*

*Art. 2. - L'article 12 de l'arrêté préfectoral n° 2012158-0008 du 6 juin 2012 sus visé est ainsi modifié : « M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture, M. le Maire de Latour Bas Elne, M. le Commissaire Enquêteur, M. le Commissaire Enquêteur Suppléant, le cas échéant, et M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. »*

*Art. 3. -Le présent arrêté sera publié, pendant toute la durée de l'enquête publique par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés par les soins de M. le Maire de Latour bas Elne qui attestera de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat qui sera annexé au dossier de l'enquête.*

*Art. 4. -Un avis au public faisant connaître le présent arrêté modificatif sera publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.*

*Art. 5 - M. le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture, M. le Maire de Latour Bas Elne, M. le Commissaire Enquêteur, M. le Commissaire Enquêteur Suppléant, le cas échéant, et M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à Perpignan, le - 3 JUIL. 2012

Pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général,

 Pierre REGNAULT de la MOTHE

### **Annexe 3 : Publicité de l'enquête.**

- 2.1 Journaux d'annonce légale l'Indépendant et Midi Libre.
- 2.2 Certificats d'affichage.
- 2.3 Copie du programme de la Saint-Jacques 2012 avec rappel de l'enquête publique.



NAN, ISA de retour  
Mer. Vend de 10h00  
pour une relaxation  
douceur. Tél.  
04.68.59.4428(6013)

Relaxation, mains  
pour relaxation ex-  
sauna, SPA, H/F/C  
04.68.52.29.26  
(461)

## Services

EN BELGIQUE AVEC  
AIR ? CHALEROIX-  
BE Transferts à pe-  
nre Aeroport Charle-  
matonneme générale  
les références de  
uvre, Villa, Immeu-  
aux + travaux  
on contact au  
7.01

ANT TRACTO-  
us travaux de ter-  
nent. Tél.  
5.44. Pour privés et  
iels (331536433)

EUR, FAILLEN-  
ans d'expérience,  
tous travaux. Tra-  
sérieux. Taxis at-  
51.21.31.47

MACON fait tous  
maçonnerie. Tél.  
8.10.82 ou  
8.4.79.36.  
(SRM)

## Bien-être

us au Centre LA  
jours 7 au  
15.63.84 (4  
0021)

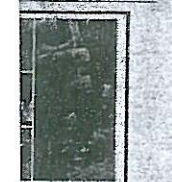
Relaxation dou-  
veilleuse sensa-  
N-ETRE, profonde  
6.12.57.75.65 /  
(80)

pour Monsieur, un  
tant... Pour vous,  
un modèle ex-  
à prix tout doux...  
7.177. Tél.  
(32.485291082)

BIEN ETRE JEN-  
pose relaxation  
rable, sur RDV  
Samedi sur Per-  
06.19.68.77.81  
00010)

## et leçons

PIANO SOL-  
MPETTE, par JH  
r de Consei-  
scolaire musical  
siste ou varié,  
06.12.26.08.56



OTRE PASSION  
devenez prothé-  
d'ongles, stage  
ravec remise de  
n de stage à vil-  
eziers, votre for-  
re et à votre  
06.02.64.87

## APPEL D'OFFRES



O.P.H. 66

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

O.P.H. 66, Mme la Présidente, Mme Monique Pramayon, direc-  
trice générale, 5-7, rue Valette, B.P. 60440, 66004 Perpignan.

E-mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

— Envoi à la publication : 13 juin 2012.

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au guichet de dépôt sur  
<http://www.office66.eu/>

## MARCHÉS

### INFÉRIEURS À 90 000 €



O.P.H. 66

### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

O.P.H. 66, Mme la présidente,  
Mme Monique Pramayon, directrice  
générale, 5-7, rue Valette, B.P. 60440,  
66004 Perpignan - Tél. 04.68.55.33.30 - Fax : 04.68.56.64.03.

Web : <http://www.office66.eu/>

— L'avis implique : un marché public.

— **Objet :** maîtrise d'œuvre pour la construction d'environ  
8 garages, rue Michel-Campistol à Alénysa.

— **Nature du marché :** services.

— **Procédure :** procédure adaptée, en application de l'article 10  
du décret 2005-1742 du 30 décembre 2005 (article 3 de l'ordon-  
nance n° 2005-649 du 6 juin 2005).

— **Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non.

— **Conditions de participation :**

Les candidats devront produire un dossier comprenant les docu-  
ments suivants : déclarations et attestations mentionnées aux arti-  
cles 17 et 18 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 (DC1,  
DC2...) - Références récentes illustrées de photographies,  
croquis, etc.

— **Critères de sélection :** compétences, références et moyens  
des candidats. Les candidatures devront être adressées par recom-  
mandé avec AR ou contre récépissé à l'attention de Mme la  
Directrice générale de l'Office 66, service marchés, 5-7, rue Valette,  
B.P. 60440, Perpignan cedex et porter la mention « Candidature de  
maîtrise d'œuvre pour la construction d'environ 8 garages à Alénysa -  
Ne pas ouvrir - Nom du candidat ».

— **Renseignements administratifs :** service marché - Tél.  
04.68.56.74.78 - Fax : 04.68.55.69.24.

— **Renseignements techniques :** service production - Tél.  
04.68.37.44.66.

— **Remise des offres :** 5 juillet 2012, à 16 heures au plus tard.

— **Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candida-  
ture :** français.

— **Unité monétaire utilisée :** euro.

— **Instance chargée des procédures de recours :** tribunal  
administratif de Montpellier, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex,  
Tél. 04.67.54.81.00 - Fax : 04.67.54.74.10.

E-mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

— Envoi à la publication le : 13 juin 2012.

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.office66.eu/>

## ANNONCES LÉGALES

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

### AVIS AU PUBLIC

PREMIÈRE INSERTION

Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet  
de plan de prévention des risques naturels prévisibles

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE

### AVIS AU PUBLIC

Première insertion

Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet  
de plan de prévention des risques naturels prévisibles

En application de l'arrêté préfectoral n° 2012158-00008 du 6 juin  
2012, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet de  
plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune  
de Latour-Bas-Elne.

Par décision de Mme la Présidente du tribunal administratif de  
Montpellier en date du 16 mai 2012, M. Francis Mateu, sapeur-pom-  
pierre professionnel retraité et M. Raymond Vié, cadre SNCF hono-  
raire, ont été désignés commissaire-enquêteur et commissaire-  
enquêteur suppléant pour les besoins de cette enquête, qui s'ouvrira  
en mairie de Latour-Bas-Elne et se déroulera dans les conditions  
suivantes :

le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles  
sera déposé à la mairie de Latour-Bas-Elne pendant 61 jours consé-  
cutifs, du 2 juillet au 31 août 2012 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place  
(samedi, dimanche et jours fériés exceptés) :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9 heures à  
12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de  
plan peuvent être consignées par les intéressés directement sur le  
registre d'enquête ouvert à cet effet ou adressées par correspon-  
dance au commissaire-enquêteur à la mairie de Latour-Bas-Elne,  
siège de l'enquête. Ces observations seront tenues à la disposition  
du public.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public  
pour recevoir ses observations en mairie de Latour-Bas-Elne :

- le lundi 2 juillet, entre 9 heures et 12 heures ;

- le mardi 10 juillet, entre 16 heures et 19 heures ;

- le jeudi 26 juillet, entre 9 heures et 12 heures ;

- le mardi 7 août, entre 14 heures et 17 heures ;

- le samedi 25 août, entre 9 heures et 12 heures ;

- le jeudi 30 août, entre 14 h 30 et 17 h 30.

Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera  
déposée en mairie de Latour-Bas-Elne, à la préfecture des  
Pyrénées-Orientales, pour y être tenue à la disposition du public  
pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du  
rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adres-  
sant au préfet des Pyrénées-Orientales dans les conditions prévues  
au titre 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à  
la liberté d'accès aux documents administratifs.



PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE

**AVIS AU PUBLIC**

Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet  
de plan de prévention des risques naturels prévisibles

Deuxième insertion

Il est rappelé que l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Latour-Bas-Elne, prescrite par arrêté préfectoral n° 2012158-0008 du 6 juin 2012, se déroulera en mairie de Latour-Bas-Elne jusqu'au 31 août 2012 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place (samedi, dimanche et jours fériés exceptés) :  
- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan peuvent être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou adressées par correspondance à M. Francis Mateu, sapeur-pompier professionnel retraité, et M. Raymond Vié, cadre SNCF honoraire à la mairie de Latour-Bas-Elne, désignés respectivement en qualité de commissaire-enquêteur et de commissaire-enquêteur adjoint par décision de Mme la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier, du 16 mai 2012. Ces observations seront tenues à la disposition du public.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Latour-Bas-Elne :

- le lundi 2 juillet 2012, entre 9 heures et 12 heures ;
- le mardi 10 juillet 2012, entre 9 heures et 12 heures ;
- le jeudi 26 juillet 2012, entre 9 heures et 12 heures ;
- le mardi 7 août 2012, entre 14 heures et 17 heures ;
- le samedi 25 août 2012, entre 9 heures et 12 heures ;
- le jeudi 30 août 2012, entre 14 h 30 et 17 h 30.

Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Latour-Bas-Elne et à la préfecture des Pyrénées-Orientales, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant au préfet des Pyrénées-Orientales dans les conditions prévues au titre premier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le préfet des Pyrénées-Orientales  
René Bidal.

**SOCIÉTÉ CIVILE MEDIAFAMILY**

Siège : 7, rue Aristide-Bergès, Mas Guerdon, 66330 Cabestany  
RCS Perpignan 492 943 782

Par A.G.E. en date du 7 mai 2012, les associés ont désigné Mlle Nguyen Bich Hong demeurant 4, rue Jaques-Drey, 66000 Perpignan en qualité de nouveau gérant, à compter du 7 mai 2012 pour une durée illimitée en remplacement de M. Cédric Miralles démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La présente déclaration a été déposée en mairie de Cabestany le 14 juin 2012.







DA5-

BONNES AFFAIRES

Animaux

Chiens

Part à réserver chiot beauceron...
Vend CHOTS BOYER LOF...
Vend CHOTS BERGER ALLEMAN...
Part à Vendre CHOTS Rottweil...

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

AVIS AU PUBLIC

Préfecture des Pyrénées-Orientales
Commune de Palau-del-Vieilh
Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles...

AVIS AU PUBLIC

Préfecture des Pyrénées-Orientales
Commune de Latour-Bas-Eine
Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles...

AVIS AU PUBLIC

Préfecture des Pyrénées-Orientales
Commune de Latour-Bas-Eine
Ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles...

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

FUTUR 70/71

Amis-Sorties

RENCONTRES

Rencontres

Mariages Unions

Matrimonial Rencontre

Chats

Autres animaux

VOYANCE

08 92 39 13 13

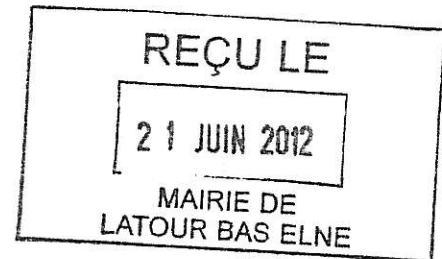


PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau et des Risques

Unité Prévention des risques



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

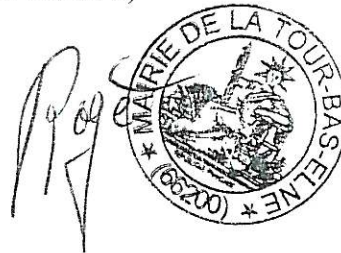
Le maire de la commune de LATOUR BAS ELNE soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral n°2012158-0008 du 6 juin 2012 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles, a été publié, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches et, éventuellement par tous autres procédés,

du ...21/06/2012

au ...31/08/2012... inclus

Fait à Latour bas Elne, le 30/08/2012

Le Maire,



① Certificat à annexer au dossier de l'enquête et à remettre au commissaire enquêteur



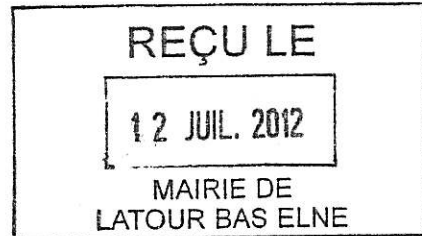
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau et des Risques

Unité Prévention des risques



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE ①


Le maire de la commune de LATOUR BAS ELNE soussigné, certifie que l'arrêté préfectoral n°2012185-0004 du 3 juillet 2012 modifiant l'arrêté préfectoral n°2012158-0008 du 6 juin 2012 ordonnant l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles, a été publié, pendant l'enquête publique par voie d'affiches et, éventuellement par tous autres procédés,

du ..12/07/2012.....

au ..31/08/2012..... inclus

Fait à Latour bas Elne, le 30/08/2012

Le Maire,


① Certificat à annexer au dossier de l'enquête et à remettre au commissaire enquêteur



# LATOUR BAS ELNE



## PROGRAMME DE LA SAINT JACQUES 2012 20, 21, 22 et 25 juillet 2012

### Vendredi 20 Juillet 2012

- 19 h 30 Match exhibition de rugby ALS FRAYS/USSEL XV
- 20 h animation musicale place du Planiol



### Samedi 21 JUILLET 2012

- 9 h – 20h : Baptême de l'air en hélicoptère au stade (40 € les adultes – 35 € enfants de moins de 10 ans)
- 12 h 30 : Fête de la Pomme de Terre Primeur BEA du Roussillon et de l'Agneau Catalan – (Places en vente chez les commerçants) - Animation Banda « Les Canaillous »
- 21h : Spectacle « Nos plus belles années » - avec l'Orchestre Claude Roland (Places assises) – Place de la République
- 23h : Bal Disco avec l'Orchestre Claude Roland – Place de la République

### Dimanche 22 juillet 2012

- 12 h 30 : Fideu géante organisée par les Frays – place de la fontaine
- 21 h : concert AL CHEMIST place de la république

### Mercredi 25 Juillet 2012

- 11 h : Messe avec la cobla « Les Casenoves » à l'église Saint-Jacques
- 12 h : Apéritif – « Ball d'Offici » (Sardane) place de la Fontaine avec l'orchestre « Les Casenoves »
- 17 h 30 : Ballade de sardanes – place du Planiol
- 21 h : Bal sur la place de la république avec l'orchestre « Les Casenoves »



Durant les trois jours, la buvette sera tenue par les Frays et l'USSEL XV  
place de la république

Les tickets de la tombola géante organisée par l'USSEL XV seront mis en  
vente durant ces journées

Un manège pour les enfants sera installé place du Planiol  
du vendredi 20 juillet 17 h au mercredi 25 juillet 2012



# LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS (P.P.R.I)

## IMPACTERA LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

Le P.P.R.I contribue à la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques. Latour Bas Elne étant concernée par le risque inondation.

Le P.P.R.I réglemente l'occupation du sol en délimitant les zones exposées au risque où, selon l'intensité du risque, l'occupation du sol peut être interdite ou soumise à des prescriptions particulières.

En application de l'arrêté préfectoral du 6 juin 2012, il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet de Plan de prévention des Risques de la Commune.

Monsieur Francis MATEU et Monsieur Raymond VIE  
Ont été désignés commissaire enquêteur  
et commissaire enquêteur suppléant.  
Le dossier d'enquête sera déposé en mairie du  
2 juillet au 31 août 2012.

**Toute personne pourra en prendre connaissance sur place :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public,  
pour recevoir ses observations, en mairie de LATOUR BAS ELNE

- Le lundi 2 juillet entre 9h et 12h
- Le mardi 10 juillet entre 16h et 19h
- Le jeudi 26 juillet entre 9h et 12h
- Le mardi 7 août entre 14h et 17h
- Le samedi 25 août entre 9h et 12h
- Le jeudi 30 août entre 14h30 et 17h30

Mesdames, Messieurs,

L'approbation du P.P.R.I, par arrêté préfectoral, engagera l'avenir du développement de notre commune sur du long terme.

Aussi je compte beaucoup sur votre implication lors de cette enquête.

Le Maire,  
Pierre ROGE